Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260129-2026_01_DELA_06-DE

Bretagne Romantique
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 JANVIER 2026

DELIBERATION

Nombre de conseillers :

En exercice	51
Présents	37
Votants	41

Le président certifie que la délibération a été affichée au siège de la Communauté de communes le 02/02/2026

L'an 2026, le 29 janvier à 18 H 30 le conseil communautaire de la Communauté de communes Bretagne romantique s'est réuni dans l'hémicycle communautaire à la Chapelle aux Filtzméens, sur convocation régulière adressée à ses membres le vendredi 23 janvier 2026, la séance est présidée par Loïc REGEARD Président.

Présents : Loïc REGEARD, Benoit SOHIER, Christelle BROSSELLIER, Christian TOCZE, Joel LE BESCO, Evelyne SIMON GLORY, Georges DUMAS, Marie-Madeleine GAMBLIN, Jérémy LOISEL, Marie-Thérèse ANDRE, Olivier BERNARD, Béatrice BLANDIN, François BORDIN, Hervé BOURGOUIN, Marie-Thérèse CAKAIN, Annie CHAMPAGNAY, Loïc COMMEREUC, Rémi COUET, Vincent DAUNAY, Sébastien DELABROISE, Odile DELAHAIS, Catherine FAISANT, Yolande GIROUX, Rozenn HUBERT-CORNU, Olivier IBARRA, Luc JEANNEAU, Pierre JEHANIN, Jean-Yves JULLIEN, Sarah LEGAULT-DENISOT, Jean-Luc LEGRAND, Vincent MELCION, Etienne MENARD, Jean Pierre MOREL, Stéphane NOURRY, Catherine PAROUX, Annabelle QUENTEL, Benoit VIART.

Remplacement : Pierre SORAIS par Stéphane NOURRY.

Pouvoir(s) : Nancy BOURIANNE pouvoir à Catherine PAROUX, Isabelle CLEMENT-VITORIA pouvoir à Hervé BOURGOUIN, Alain COCHARD pouvoir à Odile DELAHAIS, Stephan DUPE pouvoir à Benoit SOHIER.

Absent(s) excusé(s) : Nancy BOURIANNE, Isabelle CLEMENT-VITORIA, Alain COCHARD, Stephan DUPE.

Absent(s) : David BUISSET, Christophe BAOT, Jean-Pierre BATTAIS, Julie CARRIC, Sandrine GUERCHE, Erick MASSON, Marcel PIOT, Arnaud RIVIERE, Marie-Paule ROZE, Isabelle THOMSON.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse CAKAIN

N° 2026-01-DELA-006 : Contrat départemental de solidarité territoriale 2023-2025 : Programmation du solde des crédits du volet investissement

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260129-2026_01_DELA_06-DE

1. Cadre règlementaire :

- Vu les Statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique ;
- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la 4ème génération des contrats départementaux des solidarités territoriales ;
- Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté de communes Bretagne romantique en date du 6 juillet 2023 sur le programme d'actions et l'approbation du contrat départemental de solidarité territoriale (CDST) 2023-2028 ;
- Vu la délibération de la commission permanente du conseil départemental en date du 28 août 2023 approuvant le contenu du CDST avec la CC Bretagne romantique ;

2. Contexte :

Les contrats départementaux des solidarités territoriales constituent, depuis plus de 15 ans, en Ille-et-Vilaine un outil structurant permettant d'accompagner les enjeux d'aménagement des territoires et de cohésion sociale entre le Département, les communes, les EPCI et les associations locales.

La 4ème génération de contrats départementaux de solidarité territoriale établie pour la période 2023-2028 a été affirmée pour agir en faveur d'une meilleure adaptation aux dérèglements climatiques, de la protection de la biodiversité et de plus de justice sociale.

Le contrat départemental de solidarité territoriale 2023-2028 était initialement décliné de la façon suivante :
- Durée du contrat : 2023-2028
- Enveloppe à l'échelle du département : 80,6 m€
- Péréquation de l'enveloppe selon les territoires : de 30€/hab. à 181€/hab.

2.1 La répartition de l'enveloppe sur le territoire de la CC Bretagne romantique :

- **Enveloppe globale : 4 769 548 €** (128 €/hab.)
- **Volet fonctionnement : 503 862 €** (83 977 € / an)
- **Volet investissement : 4 265 686 €** dont 426 568 € de bonus (10%) consacrés aux projets engagés en faveur de l'environnement et de la justice social

Le portrait de territoire, réalisé en 2023, a défini **3 axes** autour des enjeux suivants :

1. **« Des services accessibles »** : l'aménagement d'équipements structurants en matière culturelle, sociale et sportive – mutualisation de services (ex. : ESC) - la réalisation d'un Plan de mobilité simplifiée ;

2. **« Les transitions en action »** : la rénovation énergétique dans l'habitat (OPAH) - La mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) - la réduction de la consommation en énergie/fluides des équipements publics - l'établissement d'un Plan Alimentaire et Agricole Territorial (PAAT) ;

3. **« Un territoire de solidarités »** : la mise en œuvre d'un projet social - l'action culturelle pour « une culture pour tous » - l'accompagnement petite enfance, enfance, jeunesse.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260129-2026_01_DELA_06-DE

2.2 Etat d'avancement de la programmation des crédits 2023-2024

		Communauté de cnes			Communes		
		Montant aide	bonus	total	Montant aide	bonus	total
Année	Opérations						
2023	Réhabilitation salle P. Bertel	488 432	50 000	538 432			
	Réhabilitation Espace services Tinténiac	90 000	20 000	110 000			
	Combourg - Rehab Salle Malouas				200 000	40 000	240 000
	Tinteniac - Rehab vestiaires stade foot				200 000		200 000
	Mesnil Roc'h - Extension Maison de l'enfance				191 600		191 600
	Total	**578 432**	**70 000**	**648 432**	**591 600**	**40 000**	**631 600**
2024	Hédé-Bazouges - pôle multi culturelle				585 000	100 000	685 000
	Tréverien - Rehab vestiaire en abri rando				37 500	11 000	48 500
	Combourg - Amgt voie douce centre ville				200 000		200 000
	Total				**822 500**	**111 000**	**933 500**
TOTAL 2023 + 2024				**648 432**			**1 565 100**

Enveloppe intiale	**4 265 686**
Consommation 2023	1 280 032
Consommation 2024	933 500
Total conso 2023 + 2024	**2 213 532**

2.3. Contexte 2025 :

Au regard des difficultés budgétaires rencontrées par le Département d'Ille-et-Vilaine, l'assemblée départementale a décidé en 2025, lors du vote de son BUDGET, de suspendre le volet fonctionnement 2025 (hors conventionnement), de plafonner les programmations d'investissement à 70% de l'enveloppe initiale et de geler l'attribution des crédits « bonus ».

3. Description du projet : Programmation 2025 des crédits du CDST 4ème génération – Volet investissement

Au terme de l'année 2024, le niveau de programmation des crédits d'investissement s'établissait à hauteur de 52%.

Etat d'avancement :
5 projets programmés en 2023 ;
3 projets programmés en 2024 ;
Pour 2 213 532 €.

Les dossiers engagés :
• Commune de Combourg : Réhabilitation énergétique salle Malouas.
• Commune de Tinténiac : Réhabilitation des vestiaires du stade.
• CCBR : Réhabilitation de la salle Bertel à Saint-Domineuc.
• CCBR : Aménagement de la maison communautaire des services à Tinténiac.
• Commune d'Hédé-Bazouges : Création d'un pôle socio-culturel.
• Commune de Combourg : Aménagement de l'avenue Gautier Père et Fils.

Par ailleurs, la commune de Tréverien a indiqué qu'elle suspendait son projet relatif à la réhabilitation des vestiaires de foot en abri pour randonneurs.

En conséquence, et au regard de l'enveloppe investissement dédiée au territoire qui s'élève à 4 265 686 €, d'un plafond de mobilisation de l'enveloppe fixé à 70 %, et en réintégrant le projet suspendu de la commune de Trévérien, **le montant disponible pour la programmation 2025 s'établit à hauteur de 799 948 €.**

Les propositions de programmation pour 2025 :

I. **Réhabilitation énergétique du complexe sportif communautaire à Combourg : 3, 3 millions € HT**. Public cible : scolaires (écoles, collège, lycée) – Office des sports – clubs sportifs.

Envoyé en préfecture le 02/02/2026
Reçu en préfecture le 02/02/2026
Publié le
ID : 035-243500733-20260129-2026_01_DELA_06-DE

Rayonnement : supra communal. Enjeu de « transition » : toiture photovoltaïque, isolation, LEDs

II. **Aménagement du plateau de la Nouasse à Québriac : 421 305€ HT**. Espace de respiration en centre bourg (reconversion terrain de foot) – fonction gestion EP – valorisation aménagement paysager. Cibles avancées : touristique – culturel. Lien avec le canal Ille-et-Rance – aspect intergénérationnel et innovant.

A l'issue des échanges menés lors du COPIL du 16 décembre dernier, en présence des représentants-élus du Département et de la Communauté de communes et des représentants de la société civile, l'arbitrage définitif proposé a été la répartition suivante des crédits :

I. **Réhabilitation énergétique du complexe sportif communautaire à Combourg : 599 948 €** (montant comprenant la demande initiale à 562 448 € et intégrant le montant de 37 500 € dédié initialement au projet – suspendu - de Trévérien) ;

II. **Aménagement du plateau de la Nouasse à Québriac : 200 000 €** sous réserve d'un autofinancement de 30% à la charge de la commune conformément aux règles du dispositif LEADER finançant également ce projet.

Sur ces bases, la programmation arrêtée pour le volet Investissement 2025 permet d'affecter la totalité de l'enveloppe disponible pour le territoire (enveloppe limitée à 70 % du contrat initial).

Avis du bureau communautaire en séance du 8 janvier 2026 : FAVORABLE

Le Conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de :

- **APPROUVER** la programmation du solde des crédits du volet investissement du contrat départemental de solidarité territorial 2023-2025 tel que proposé ci-dessus ;

- **AUTORISER** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents nécessaire à l'application de la présente convention.

Le secrétaire de séance
Marie-Thérèse CAKAIN
Acte signé

Le Président
Loïc REGEARD
Acte signé